



FLASH INFO

CARREFOUR PRÉVOIT 3 VAGUES DE DÉPARTS DANS LES SIÈGES DU GROUPE JUSQU'EN 2022



La direction vient d'ouvrir le 6 janvier, la négociation de 3 avenants à l'accord de GPEC groupe (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences). L'objectif étant de terminer les négociations en un mois (avant février) !!!

L'un de ces avenants prévoira la mise en œuvre de départs volontaires de salariés des sièges en 3 vagues d'ici mars 2022.

Carrefour n'annonce aucun chiffre sur le volume des suppressions de postes et indique qu'elle fixera les limites des départs après avoir déterminé les emplois sensibles pour chaque direction.

A priori, la plupart des sociétés du groupe devraient être concernées (nous attendons la liste).

La liste des métiers sensibles (métiers qui peuvent évoluer et dont les effectifs peuvent diminuer) devrait être fixée par la direction **fin mars 2021**, après la signature éventuelle de l'avenant.

Contrairement aux précédentes restructurations, l'entreprise ne mettra pas en œuvre de PSE*, de PDV* ou de RCC* dans les sièges. Les départs se feront donc tout au long de l'année 2021 et des premiers mois de 2022.

*(*Plan de Sauvegarde de l'Emploi, Plan de Départs Volontaires, Rupture Conventionnelle Collective)*

Position CFDT

Pour la CFDT, il s'agit bien d'une nouvelle restructuration. Au lieu d'utiliser un PDV, un PSE ou une RCC pour diminuer les effectifs, la direction préfère passer par la GPEC, afin de limiter les coûts (les mesures risquent donc d'être moins attractives). Pour nous, cette démarche s'inscrit dans le plan d'économie annoncé par A. Bompard.

La direction annonce au contraire qu'il s'agit d'une démarche vertueuse destinée à anticiper la mutation des métiers des sièges (et les métiers des autres sociétés ?!)... il va falloir le démontrer !

Les objectifs de la CFDT dans cette négociation sont clairs : **garantir le volontariat des personnes concernées** ; **préservé les conditions de travail des salariés qui resteront en poste** ; **obtenir les meilleures mesures d'accompagnement possibles** ; **suivre les conditions dans lesquelles s'effectuent les départs.**

La CFDT a déjà posé des revendications, comme :

- l'ouverture d'un **congé fin de carrière**.
- le volontariat par **substitution**.
- l'identification de la **charge de travail** pour les salariés restant.
- L'amélioration des **montants** formation et primes de départs etc.

D'autre part, dans les jours qui viennent, la **CFDT-Carrefour mettra en place une page WEB** afin de permettre aux salariés de s'inscrire à une lettre d'information et de remonter leurs problématiques. **A SUIVRE.**